



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **28**
 Nombre de votants : **35**
 Date de convocation : **06/05/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 12 MAI, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - PUIG (Sainte-Colombe) – BELLEGARDE (Passa) – NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, RAYNAL (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à A.PUIG
 M.PIMENTEL (Fourques) JL.PUJOL
 D.RUIZ (Thuir) à R.PEREZ
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à N.MON
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 T.VOISIN (Thuir) à JM.LAVAIL
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Certifié exécutoire

Absents:

J.CHEREZ (Castelnou)
 P.MAURY (Thuir)
 B.COUSSOLE (Trouillas)

Publié ou Notifié

le

Le Procès-verbal de la séance du 30 Mars 2016 a été adopté avec observations.

Madame Nicole MON est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-49-16_Tab_Eff-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

Communauté de Communes des Aspres

Allée Hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex
 Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78
 e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée la délibération n°127/2015 modifiant le tableau des effectifs.

Compte tenu de l'évolution normale des carrières des agents et des avancements de grade et d'échelons liés,

Il convient **D'ADAPTER** le tableau des effectifs précédemment validé par la délibération n°127/2015 du 10 Décembre 2015, et de **PROCEDER** à la création des postes associés :

- Création d'un poste d'infirmière en soins généraux hors classe
- Animateur principal de 2ème classe
- Actualisation du tableau en fonction des postes non pourvus

Et de **MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de procéder à la création des postes indiqués ci-dessous à compter du 1^{er} Juin 2016 :

- FILIERE SOCIALE :
Création d'un poste d'infirmière en soins généraux hors classe
- FILIERE ANIMATION :
Animateur principal de 2ème classe)
- TOUTES FILIERES :
Actualisation du tableau en fonction des postes non pourvus

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence, annexé à la présente délibération ;

PRECISE que les postes créés seront pourvus selon les règles applicables à la Fonction Publique Territoriale ;

DIT que des contractuels pourront également être recrutés, pour faire face à un besoin occasionnel, saisonnier ou en remplacement d'un titulaire momentanément absent ;

AUTORISE M. le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi FAIT et DELIBERE les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
René OLIVE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-49-16_Tab_Eff-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016